

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 3 juin 2020 portant retrait du grade d'aspirant  
à titre temporaire dans la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ2013406A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4134-2 ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu le décret n° 2008-947 du 12 septembre 2008 fixant certaines dispositions applicables aux élèves militaires des écoles militaires des écoles militaires d'élèves officiers de carrière ;

Vu l'arrêté du 20 septembre 2019 portant nomination au grade d'aspirant à titre temporaire dans la gendarmerie nationale ;

Vu la lettre de l'intéressé en date du 16 mars 2020,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Le grade d'aspirant à titre temporaire est retiré à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 à l'élève officier suivant : Cueilhe Rémi.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 juin 2020.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de corps d'armée,  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*  
A. DE OLIVEIRA